



COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



Dates : 25/09/2023
Auteurs : S.BAUDRY

Championnat jeunes district Havrais

Article 1 : Conditions de participation

- Cette compétition, organisée par le District Havrais de tennis de table, est ouverte à tous les clubs du District Havrais affiliés à la FFTT.
- L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes : Poussins à Juniors (Garçons et Filles).
- Les équipes seront composées de 2 joueurs
- Les joueurs doivent être en possession d'une licence F.F.T.T. « Compétition ou Loisirs », valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.

Article 2 : Dispositions particulières

- La mixité totale est autorisée.
- Possibilité d'avoir deux joueurs mutés dans une même équipe.
- Les équipes d'entente sont possible entre deux clubs
- Le championnat par équipes des jeunes est une épreuve spécifique, il n'y a donc pas d'interconnexion de brûlage avec le championnat par équipes senior. Un joueur participant à une journée du championnat des jeunes peut participer, la même journée au championnat senior mais pas le même jour calendaire.
- Il n'y aura pas de brûlage au sein du championnat jeune.
- Au titre d'une même journée du championnat des jeunes, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.

Article 3 : Organisation sportive

- Il ne peut y avoir au maximum que 2 équipes d'un même club dans une poule ou dans un tableau.
- La rencontre se déroulera en 2 parties + un double par chaque joueur, selon l'ordre des parties suivantes
 - o A/Y – B/X – Double – A/X – B/Y
 - o Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.
(le JA est habilité à adapter le règlement)
 - o Toutes les parties sont disputées

COMPOSITION DES GROUPES

- 4 équipes dans un tableau à classement intégral (demi-finale / Finale)
- S'il manque une équipe les 3 autres s'affrontent dans une formule : poule unique.

ABSENCE D' UN JOUEUR OU FORFAIT D'EQUIPES

En cas d'équipe incomplète possibilité des faire jouer avec un joueur seul d'une autre équipe : dans ce cas l'équipe ne marque pas de points).

- Le forfait d'une équipe est appliqué à toute la journée de compétition.
- Une équipe forfait est rétrogradée dans la division inférieure.

Article 4 : QUALIFICATION ET FINALE CHAMPIONNAT JEUNES

- Des points sont attribués aux équipes à chaque tour : 16 points pour le premier du niveau 1A division 1 jusqu'à 1 point pour le dernier du quatrième niveau 2 division 2 et en dessous si création de nouvelles divisions
- Les 4 meilleures équipes par points obtenus en championnat s'affrontent dans chaque catégorie au tour 6.
- Le tour 6 : finale qualificatif pour la finale départementale pour 3 tableaux : Equipe 1000 pts/ Equipes 1001-1099/ Equipes +1100 points
- Les points retenus pour la constitution de ces tableaux sont les points licence Phase 1
- Possibilité à une équipe d'un groupe de participer à l'échelon immédiatement supérieur sur demande écrite du club et avec l'accord du responsable de l'épreuve de district. Cette demande doit être cohérente avec les catégories de points des joueurs

Article 5 : Répartition des équipes dans les divisions et les groupes :

Les équipes sont réparties selon les critères suivants :

- 1) choix clubs D1 ou D2 au tour 1
- 2) Total classements joueurs
- 3) âges des joueurs

Article 6 : Jour et horaires des rencontres

- Le jour du championnat jeunes est fixé le samedi suivant les dates du calendrier du District Havrais en ligne sur le site du CD76TT.
- Pontage 13h30, début de la compétition 14 h.
- Deux lieux seront identifiés sur les convocations. Un lieu pour la division 1 et un lieu pour la division 2. La division 1 sera forcément complétée en cas d'équipe absente.

Article 7 : Inscriptions et Retard

- Les équipes devront être inscrites sur <https://cdtt44.fr> par les clubs avant la date indiquée sur la plateforme
- Les équipes seront déclarées « FORFAIT » après 30 minutes de retard. **En cas de retard (prévenu) les premières parties seront perdues, sans perte de points individuels, mais il pourra disputer les parties restantes.**

Article 8 : Adaptation du règlement

- Le comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés ou de tout événement extérieur.

Article 9: Discipline

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.